

Les cahiers du développement durable en Ile-de-France

La conduite d'un projet de développement durable

Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?













Sommaire

- p. 5 Préambule
- p. 6 Introduction
- p. 8 Les mots pour le dire
 - Qui sont les pilotes et les acteurs de la coproduction ?
 - Qu'est ce que l'adhésion ?
 - Qu'est ce que l'appropriation ?
 - Qu'est ce que la concertation ?
 - Qu'est ce que la consultation ?
 - Qu'est ce que la coproduction ?

- Qu'elles sont les instances de concertation ?
- Qu'est ce que l'information ?
- Qu'est ce que l'implication ?
- Qu'est ce que l'intelligence collective ?
- Qu'entend-on par gouvernance ?
- Qu'est ce que la participation ?

p. 12 Un parcours pédagogique

p. 14 Repères méthodologiques et expérimentaux

- p. 14 Pourquoi favoriser la participation des acteurs dans toutes les étapes du projet ?
 - INTERVIEWS : JEAN-CHRISTOPHE POULET, MAIRE DE BESSANCOURT « La politique, c'est avant tout de la proximité »
 - EXPERIENCE : COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

 Après la volonté politique, la nécessaire association des forces vives
- p. 17 Comment mettre les acteurs en capacité de coproduire
- p. 19 Comment créer les bonnes conditions de la coproduction ?
 - EXPERIENCE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE Derrière les mots, la recherche du sens
 - EXPERIENCE : GRAND PROJET DE VILLE D'EVRY, QUARTIER DES PYRAMIDES, GIP CENTRE ESSONNE Du haut des Pyramides, cinq ans de développement social urbain vous contemplent
- p. 22 Comment identifier les acteurs à mobiliser ?
- p. 23 Quelles sont les difficultés majeures pour favoriser la coproduction sur un territoire?
 - EXPERIENCE : COMMUNE DE MONTREUIL Une mobilisation en deçà des attentes
- p. 14 Annexes
- p. 26 Charte de la concertation, ministère en charge de l'environnement, 1996.
- p. 30 Les habitants, une autorité compétente dans le débat et l'action citoyenne pour co-produire la ville du XXI^e siècle, Place Publique Festival International de la Ville Créteil, septembre 2000.

Préambule

Convaincus qu'un développement durable en Ile-de-France (et ailleurs), n'est possible que si l'ensemble des acteurs, à commencer par les pouvoirs publics, prennent leurs responsabilités en modifiant progressivement leurs politiques, la direction régionale de l'environnement, la délégation régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies et Entreprises territoires et développement ont décidé en février 2002, de formaliser un réseau d'acteurs franciliens dénommé « Territoires, environnement et développement durable en Ile-de-France ».

Le réseau TEDDIF est une réponse commune des partenaires pour soutenir les territoires dans leur dynamique de projets, favorisant un processus de changement pour prendre en compte le développement durable dans les politiques territoriales.

Il regroupe les collectivités territoriales franciliennes volontaires engagées dans des politiques environnementales ou stratégies de développement durable mais aussi les services déconcentrés de l'Etat, des associations, l'institut de l'aménagement et de l'urbanisme de la région lle-de-France, la direction régionale de la caisse des dépôts et consignations, des syndicats, des cabinets conseil...

Introduction

Des sessions de formation-action et une rencontre bilan ont été organisées par les partenaires du réseau TEDDIF entre juillet 2002 et septembre 2003. L'objectif était de proposer aux élus et services des collectivités franciliennes un parcours pédagogique sur la démarche à entreprendre pour élaborer puis mettre en œuvre un projet de développement durable à l'échelle de leur territoire.

Quatre thèmes de travail complémentaires et constitutifs d'une démarche de développement durable ont été définis par les partenaires et les 16 territoires qui se sont portés volontaires pour participer aux sessions :

- Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?
- Quelle mise en compétence des services de la collectivité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable d'un territoire ?
- Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires.
- Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?

Ces sessions ont été préparées à partir d'apports théoriques et méthodologiques conçus par les partenaires et se sont nourries d'exposés d'initiatives locales et d'un travail collectif.

Elles ont favorisé l'échange et la confrontation des pratiques entre des collectivités franciliennes. Chaque session, riche en expériences et en enseignements, a permis de réaliser les cahiers du développement durable en lle-de-France. Chaque cahier est organisé en trois parties :

- les mots pour le dire, la base essentielle pour la construction d'une culture commune sur le développement durable
- un parcours pédagogique qui présente les apports théoriques servant à l'animation des ses-
- des repères méthodologiques et expérimentaux basés tant sur les conclusions des sessions que sur les réflexions des participants ou encore rassemblant des interviews de praticiens réalisés postérieurement.

Ces cahiers s'adressent à tous les acteurs qui recherchent des éclairages sur la conduite d'un projet de développement durable : une clarification sur des termes techniques, des outils méthodologiques à utiliser dans le cadre de formations internes, des questions à se poser, des précisions sur le processus de changement qu'un tel projet implique, des pistes d'actions concrètes, des témoignages de praticiens.

Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?, titre de ce cahier, a fait l'objet du premier thème de travail abordé dans les sessions de formation-action. Trois autres cahiers ainsi qu'une synthèse illustrée accompagne ce premier numéro. Ils sont téléchargeables sur www.teddif.org.

Nous remercions vivement les personnes et leur collectivité qui ont participé activement aux quatre sessions de formation-action organisées entre juillet 2002 et septembre 2003.

- conseil général de l'Essonne, Cécile DELBECQ, directrice adjointe de l'environnement et Marie-Thérèse OBADIA-RIFFAUD, directrice de l'environnement,
- communauté d'agglomération du Val de Bièvre, Catherine WALTER, chef de mission environnement,
- communauté d'agglomération du Val d'Orge, Sandrine MAILLET, alors chargée de mission agenda 21, Juliette ROLLAND, chargée de mission conseil de développement et agenda 21
- communauté d'agglomération Plaine commune, Valérie BRIDOUX, chargée de mission environnement,
- GPV Evry, Quartier des Pyramides, Nicolas BUCHOUD, directeur de projet du GIP Centre Essonne et responsable du GPV Evry
- commune de Bessancourt, Julie DUVAL alors chargée de mission agenda 21 puis Anne-Lise CHEREAU, chargée de mission agenda 21 et de communication,
- commune de Combs-la-Ville, Annie PIERROT, responsable du développement durable ; Pascale PICKERING, alors animatrice qualité et management environnemental et Bernard BEZARD, directeur général des services,
- commune d'Evry, Miled ZRIDA, directeur de la politique de la ville et de l'action territoriale,
- commune d'Issy-les-Moulineaux, Juliette PERNET, chargée de mission au service environnement et Maria SPENDEL, directrice du service environnement, aujourd'hui à la communauté d'agglomération Arc de Seine,
- commune d'Ivry sur Seine, Marc STAMPFLER, chargé de mission,
- commune de Montreuil, Anton HANNA, conseiller en environnement et Pierre MORISSE, directeur de la mission environnement,
- commune de Nanterre, Christine BOURCET, maire adjointe à l'environnement et Stéphanie MONCOMBLE, chargée de mission au service éco-ingénieur,
- mairie de Palaiseau, Patrick LAURENT, chargé de mission à l'environnement,
- commune de Rambouillet, Eric BATAILLE, chargé de mission écologie et développement durable,
- commune de Versailles, Marc LECLERC, chargé de mission Agenda 21,
- syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart, Véronique HOSTEIN, responsable environnement.

Ces personnes ont ainsi contribué au lancement du réseau TEDDIF et à la réussite des sessions. Sans leur concours, les cahiers du développement durable en Ile-de-France n'auraient pu être réalisés.

Beaucoup de ces collectivités sont aujourd'hui engagées dans un agenda 21 et participent encore aux activités du réseau TEDDIF.

Les mots pour le dire

Le développement durable, dans sa définition et ses principes ou encore par les démarches et les outils nécessaires à sa mise en œuvre, aborde des mots techniques (diagnostic de développement durable, évaluation, articulation des échelles de territoires et de temps), nouveaux (gouvernance, coproduction, intelligence collective) ou encore difficiles à définir (« l'ensemble des acteurs », prévention, précaution, subsidiarité, participation, solidarité, partenariat, compromis). Ils sont souvent interprétés différemment.

La pédagogie des mots et leur définition rigoureuse et partagée sont alors essentielles pour développer une base commune de dialogue entre les acteurs de domaines, de cultures et de territoires différents.

La question « Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ? » nécessite en préalable de s'entendre sur le sens des mots employés.

Qui sont les pilotes et les acteurs de la coproduction ?

En interne : les élus

les services

Ce sont les moteurs de la démarche de coproduction.

En externe : acteurs institutionnels : Etat, collectivité infra et supra territoriales, associations,

socio-professionnels

partenaires socio-économiques

habitants / usagers

Ils représentent les acteurs de la coproduction. Leurs rôles doivent leur être précisés.

- Les termes qui suivent sont classés par ordre alphabétique.
- Qu'est ce que l'adhésion ?

L'adhésion est l'action de partager totalement des objectifs, une démarche. Transformer les objectifs de développement durable en réalités concrètes suppose l'adhésion de l'ensemble des acteurs à la démarche.

Qu'est ce que l'appropriation ?

L'appropriation est l'action de s'emparer d'une idée, d'un projet en tant que partie prenante. L'appropriation d'un projet par les acteurs est essentielle à sa réussite.

Qu'est ce que la concertation ?

La concertation vise à associer de manière active, à travers des débats, des rencontres, des échanges d'arguments et de points de vue, le plus grand nombre des citoyens à l'élaboration d'un projet. Elle a pour finalité de rechercher des compromis entre les intérêts parfois contradictoires des acteurs, d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions qui devront être prises en compte dans l'élaboration du projet. Par rapport à la consultation, la concertation apporte en plus la prise en compte des avis et la perspective de compromis.

Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue nécessaire. Le besoin de concertation est un phénomène de société. La concertation constitue un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements. Ce changement de comportement découle également d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage. (...) 99 Charte de la concertation, ministère en charge de l'environnement, 1996

• Qu'est ce que la consultation ?

La consultation a pour objectif de recueillir les avis, les attentes des bénéficiaires d'un projet, de ceux qui en seront les utilisateurs. Elle doit être réalisée très en amont afin de prendre en compte le plus tôt possible ces attentes et d'adapter aux mieux les projets. D'autres consultations pourront être réalisées ultérieurement, au cours de l'élaboration du projet, pour vérifier certains choix et orientations.

■ Qu'est ce que la coproduction?

La coproduction c'est l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en impliquant le plus grand nombre d'acteurs à toutes les étapes d'un projet. Elle les associe aux choix, à la définition d'enjeux, à l'élaboration du projet, à sa réalisation, dans sa gestion et son évaluation. La coproduction permet de s'assurer de l'adaptation du projet aux attentes exprimées par les acteurs concernés et leur appropriation. Elle permet une plus grande créativité et un enrichissement des projets. Elle recherche plus de cohérence et de complémentarité entre les acteurs pour trouver les modes de faire ensemble. Elle développe une approche fondée sur des choix concertés où les intérêts contradictoires sont clairement posés. Par rapport à la concertation, la coproduction apporte en plus la notion d'association des acteurs au processus d'élaboration des décisions, à la mise en œuvre et à l'évaluation.

Qu'elles sont les instances de concertation ?

Les instances de concertation associent de manière active les acteurs. Elles peuvent prendre différentes formes. Elles sont soit permanentes (comités de quartiers, instance spécifique à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'agenda 21 intitulée très souvent « forum agenda 21 », conseil de développement, ateliers urbains, etc.) soit temporaires car spécifiques à une étape précise du projet (débats, ateliers thématiques...).

Les mots pour le dire

Qu'est ce que l'information ?

L'information fournit des éléments aux acteurs concernés par un projet. Contrairement à la consultation, leur avis n'est pas ici sollicité. Elle porte autant sur les enjeux, les méthodes de travail, les calendriers, la restitution de débats, que sur les résultats d'un projet mené.

Qu'est ce que l'implication ?

L'implication est l'action de s'engager dans un processus et de reconnaître ses responsabilités. Elle est essentielle à la réussite d'un projet, d'une démarche.

Qu'est ce que l'intelligence collective ?

L'intelligence collective représente la connaissance, la compétence, l'expertise, les initiatives, les propositions des acteurs. Elle est mise au service de la coproduction d'un projet, d'un mode de développement plus cohérent, plus partagé, plus solidaire.

• Qu'entend-on par gouvernance ?

« La gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économique, politique et administratif pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Il comprend les mécanismes, procédés et institutions par lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et gèrent leurs différences. La bonne gouvernance est, parmi d'autres choses, participative, transparente et responsable. Elle est aussi efficace et équitable et elle fait la promotion du cadre de la loi. La bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement ». Définition du Programme des nations unies pour le développement (PNUD)

• Qu'est ce que la participation ?

La participation est l'association en tant que partie prenante des acteurs à un processus. On distingue plusieurs niveau de participation tout au long d'un projet : donner un avis, échanger des points de vue, des idées, participer à l'élaboration du projet, à sa réalisation et à son évaluation. (Source Agora 21) Consultation, concertation et coproduction sont des niveaux de plus en plus aboutis de la participation.

→ voir aussi

Glossaires pour le développement durable : http://www.agora21.org/bibliotheque.html

Un parcours pédagogique

Le diaporama ci-joint apporte des éléments de méthode pouvant vous aider à :

- examiner vos pratiques au regard du développement durable, notamment en matière de conduite de projets
- conduire une réflexion collective en interne, animer un débat sur la coproduction (son intérêt, ses implications, les moyens et les outils nécessaires)

Ce diaporama réalisé pour animer la session est téléchargeable sur le site www.teddif.org.



diapositive 1



diapositive 3



diapositive 2



diapositive 4



diapositive 5



diapositive 7



diapositive 9



diapositive 6



diapositive 8

T D	P		麗 隆		
La participation continue des acteurs					
Los Atapos	Les acteurs	Miles et responsabilités	Comment? Quele cutile?		
Deports - Sefetan disease			1074		
Delection de la dissinger deman					
Service de programme plantere					
Man or soon in					
Belater					

diapositive 10

Pourquoi favoriser la participation des acteurs dans toutes les étapes du projet ?



Plus qu'un défi, la démocratie participative à Bessancourt est une conviction et un état d'esprit. Ancien associatif passé au rang de maire lors des dernières élections municipales, Jean-Christophe Poulet nous livre sa vision sur ce nouveau mode de gouvernance.

Pourquoi avez-vous décidé de développer la démocratie participative sur Bessancourt ?

J.-C. P. Venant tous, au sein de l'équipe municipale, du milieu associatif, nous savons combien il est difficile d'obtenir des informations sur les projets décidés par la ville, voire même de s'impliquer autrement que par la protestation. Associer les acteurs locaux en amont a immédiatement été une de nos priorités une fois élus. La politique, c'est avant tout de la proximité et il est très important de montrer à un habitant qu'il peut s'intéresser, et peu importe sa compétence, à la petite enfance ou aux transports et travailler sur le sujet à son échelle avec des responsables locaux.

Vous allez présenter prochainement votre agenda 21 communal. Quels types de démarches avez-vous mis en place lors de l'élaboration de ce document et quels en étaient les enjeux ?

J.-C. P. Nous voulions que les bessancourtois reprennent en main l'image de leur commune, qui s'auto dépréciait sur deux niveaux : d'une part, la présence d'un conflit tenace entre agriculteurs et écologistes, et d'autre part un quartier HLM rejeté, représentant un tiers de la population et enclin à une certaine « ghettoïsation ». Nous avons alors organisés des ateliers 21 transversaux et thématiques où les gens ont pu débattre et les élus ont réussi à faire tir (sic). Le plus important pour nous, c'est que la participation nous a permis de mêler des représentants de tous les quartiers et de discuter sans sectoriser.

Les actions que vous menez sont à l'échelle d'une petite ville de 7000 habitants. Pensez-vous que la démocratie participative est possible pour une agglomération de 60 000 habitants ?

J.-C. P. Bien sûr, même s'il s'agit effectivement d'un autre mode d'organisation. Mieux vaut peut-être alors réfléchir en termes de secteurs de communes et de bassin de vie. Mais il faut veiller à ce que les zonages soient garants de la mixité sociale et ne surtout pas se retrouver dans des systèmes où l'on demande aux gens des HLM de penser prévention et à ceux du bourg de penser environnement ou qualité des trottoirs. A Bessancourt, nous allons prochainement faire partie d'une communautés de commune et nous avons convaincu les autres élus, c'était de toute façon une de nos conditions pour intégrer ce territoire, d'étendre notre agenda 21 local au nouveau périmètre. La démocratie participative occupant une place très importante dans notre projet, des ateliers 21 intercommunaux seront donc prochainement mis en place dans chaque collectivité. Cette démarche est essentielle pour prouver aux habitants que l'intercommunalité n'est pas une démarche opaque, lointaine ou administrative mais un outil qu'ils peuvent s'approprier. Nous, élus, n'avons qu'à tendre les passerelles pour que ça marche.



Les éléments exposés, issus de « l'expression du groupe », sont de niveaux très différents et n'ont de sens que s'ils sont reliés les uns aux autres.

Favoriser la coproduction pour :

- « Passer du faire pour, à du faire avec les citoyens ».
- Identifier, de façon partagée, les enjeux du territoire.
- « Sortir » les élus et les techniciens d'une connaissance restreinte de leur territoire.
- Développer avec les habitants, les usagers, les acteurs socio-économiques, les associations, les élus et les techniciens une vision commune du territoire la plus cohérente possible.
- Organiser l'échange et développer la reconnaissance de chacun des acteurs et de leur sphère de compétence respective.
- Responsabiliser les acteurs en respectant leurs rôles et leurs responsabilités.
- Organiser la participation et s'ouvrir à la population.
- Faire appel à l'intelligence des citoyens, force de propositions, d'initiatives, de définition des enjeux, d'entreprenariat et porteurs de connaissances et d'expertise.
- Permettre une plus grande créativité et un enrichissement des projets.
- Favoriser l'implication du plus grand nombre d'acteurs du territoire et leur appropriation aux projets.
- Organiser les services pour qu'ils soient plus efficaces et plus équitables.
- Engendrer des réponses très proches des attentes des habitants et répondre à un maximum de leurs besoins.
- Inscrire des réponses nouvelles dans la durée (sortir de l'urgence)
- Mettre en synergie les acteurs pour plus de cohérence, de complémentarité et trouver les modes de faire ensemble pour une meilleure efficacité et solidarité sur le territoire.

- Développer une approche basée sur des choix concertés où les intérêts contradictoires sont clairement posés.
- Mettre en œuvre des projets à la bonne échelle en fonction des compétences et des responsabilités de chacun.
- Mettre en œuvre un développement plus intégré, solidaire et partagé, plus cohérent aux différentes échelles.
- Développer une interactivité permanente entre les différents acteurs permettant l'évaluation continue pour des modifications et/ou des réorientations nécessaires des actions et des politiques publiques.
- Répondre au principe de participation, un des principes fondateurs du développement durable arrêtés lors de la conférence de Rio en 1992, renforcé ensuite et par l'union européenne en 1998 dans la convention d'Aarhus, par les lois d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999), solidarité et renouvellement urbains (2000), démocratie de proximité (2002) et par la stratégie nationale du développement durable (2003).
- Faire en sorte que les citoyens se réapproprient la politique.

Comment mettre les acteurs en capacité de coproduire ?

66 (...) Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter « un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ». La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. (...)

Chapitre 28. Initiatives des collectivités locales à l'appui d'action, Action 21 – Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, juin 1992 / Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. – New York, Nations Unies, 1993.

Il appartient aux politiques d'organiser le cadre permettant de faire appel à la multiplicité et à la diversité des acteurs sur le territoire (forces vives du territoire).



COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Après la volonté politique, la nécessaire association des forces vives

Issy les Moulineaux, une cité pionnière du développement durable dans les Hauts de seine ? Quels que soient les avis sur cette question, une chose est sûre : l'expérience acquise depuis une dizaine d'années dans cette municipalité devrait permettre de servir de modèle aux quatre autres villes qui, comme Issy, ont adhéré en janvier 2003 à la nouvelle communauté d'agglomération Arc de Seine.

Mise en place d'un plan de déplacement urbain en 1997, aide aux personnes à mobilité réduite, projet de création d'une cité numérique prenant en compte les exigences sociales et environnementales ... Les actions engagées dès cette époque par les élus et acteurs de cette municipalité sont novatrices à bien des égards, comme le souligne Maria Spendel, ancienne directrice de l'environnement à la municipalité et aujourd'hui à l'agglomération : « Bien avant l'élaboration de notre agenda 21 local en 2000, les services municipaux menaient déjà des actions en faveur d'un développement durable ».

Des instances de concertation particulièrement mobilisées. Clairement exprimée par le maire André Santini, l'ambition de s'engager dans une démarche de développement durable a pu trouver écho dès 1995, date de la signature par la municipalité de la charte d'Aalborg à l'initiative d'André Santini lui-même. Mais loin d'associer uniquement les seuls ressources internes, il décide au préalable de faire appel à d'autres forces vives du territoire, à commencer par le conseil économique et social local (CES). Une instance particulièrement sensible à ces questions et dont la conviction a permis de mobiliser et de fédérer un large échantillon d'acteurs. « Les membres du CES forment une assemblée de bénévoles issus de tous les secteurs d'activité de la commune. Ils constituent un panel représentatif formidable qui permet de relayer nos démarches auprès des divers réseaux professionnels », indique la directrice de l'environnement, tout en rappelant l'important travail réalisé en parallèle auprès des conseils de quartiers, « instances précieuses de par leur vécu et expériences du terrain ».

Formation technique. Quels sont les enjeux de développement durable pour Issy les Moulineaux ? Telle a été la première interpellation que le maire a souhaité adresser au CES en 1995. Après quelques mois d'enquête et d'audition, celui-ci a ainsi contribué à définir les bases solides d'une démarche de développement durable qui se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre de son agenda 21 local ainsi que de son plan local d'urbanisme. L'objectif ? Faire d'Issy une « ville douce, attentive et responsable ». Un an après le lancement de la démarche agenda 21, le CES, tout comme les conseils de Quartiers, continuent d'être mobilisés. A la conviction de leur démarche est d'ailleurs venue s'ajouter l'expertise, puisque les membres de ces instances ont pu bénéficier d'une formation technique sur le développement durable. Systématiquement consultées lors de la validation des programmes d'actions annuels de l'agenda 21 et forces de propositions, elles pourraient d'ailleurs bientôt renforcer leur action en devenant les ambassadeurs du développement durable sur le terrain. Permanences d'information sur les marchés, mise à disposition des habitants de diverses brochures et affiches de sensibilisation au sein des lieux d'habitation... Des actions dont la municipalité espère qu'elles verront bientôt le jour.

Développer les conditions de la coproduction d'un nouveau mode de développement, implique de :

- Considérer le terrain comme étant une ressource, un échelon à partir duquel on peut construire l'intelligence collective.
 - « Les habitants, une autorité compétente dans le débat et l'action citoyenne pour coproduire la ville du XXI^e siècle. Les habitants, rassemblés en Place Publique avec des élus et des professionnels, affirment leur rôle et leur compétence dans le débat démocratique et la gestion de la Ville : ils en sont les partenaires naturels, souvent oubliés. Ils confirment en matière de démocratie locale un certain nombre d'idées, mais pointent aussi aujourd'hui de nouvelles exigences... » voir annexe 2
- Bien différencier l'information en direction du plus grand nombre, de la consultation des usagers sur leurs attentes et leurs besoins, de la concertation, de la participation et enfin de l'implication des acteurs.
 - Ces différents modes interviennent à des étapes bien différentes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet. (voir les mots pour le dire)
- Modifier le processus de décision et de mise en œuvre de cette décision, faire évoluer les pratiques et les savoir-faire de la collectivité en interne, mais aussi avec les partenaires, les habitants, les usagers. Coproduire génère un changement de nature du rôle du politique et des agents municipaux. Ils deviennent moteurs d'une démarche, animateurs, formateurs et fédérateurs d'acteurs et de dynamiques. Ce processus de changement demande de développer des efforts particuliers en termes de méthodes et d'animation.
- Créer les bonnes conditions de la coproduction.

Comment créer les bonnes conditions de la coproduction ?

Pour créer les bonnes conditions de la coproduction, il est indispensable de :

- Mettre en place des moyens financiers pour définir une méthodologie et créer des outils de communication. C'est aussi mettre à disposition des ressources humaines en interne comme en externe (faire appel aux associations, aux consultants ou à des professionnels de l'animation, du débat).
- Mettre l'ensemble des acteurs au même niveau de connaissance du territoire par le dialogue et la formation.
- Rendre l'information transparente et accessible par tous. Ceci nécessite de construire un langage commun, d'être vigilant sur les mots employés qui peuvent parfois être interprétés différemment, de vulgariser les politiques et de former les acteurs.
- Mettre en commun les informations et développer le partage de cette information.
- Associer d'une façon nouvelle les acteurs pour définir collectivement l'avenir du territoire.
- Instaurer, renforcer et structurer un dialogue pour faire exprimer les attentes, les observations et prendre en compte le point de vue des acteurs dans leur diversité (même les plus marginalisés), leurs choix et propositions d'actions concrètes. Trois défis seront à relever : dépasser la simple expression des intérêts particuliers de chacun ; rendre compte des décisions prises ; être en capacité à maintenir le dialogue et la dynamique initiée.
- Définir les rôles précis aux acteurs.
- Développer la confiance et la proximité des acteurs.
- Renforcer les instances de concertation existantes (ateliers urbains, comités de quartiers, conseil de développement, conseil économique et social) et créer dans la durée des dispositifs adaptés (débats et restitution de débats, forums, ateliers thématiques, ateliers développement durable), multiplier les lieux de rencontres, les temps (horaires adaptés aux différents acteurs), créer des outils d'échanges et d'informations, ou encore développer de nouvelles pistes de travail.
- Identifier des référents en interne à la collectivité et en externe.
- Réfléchir sur des outils et des techniques d'animation.
- Mettre en place une approche pragmatique et privilégier au départ des actions concrètes simples et visibles à réaliser pour crédibiliser la démarche et ne pas décourager les acteurs impliqués.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE Derrière les mots, la recherche du sens

Initié par la communauté d'agglomération du Val d'Orge dès sa création en 2001, l'élaboration de l'agenda 21 local touche à sa fin. Un travail de trois ans issu d'une forte volonté politique et qui, très vite, s'est doublé d'une large démarche participative avec un conseil de développement placé au premier plan. Responsable « agenda 21 », Juliette Roland revient sur les raisons de ce choix. « Les débats en interne et entre experts sont souvent éloignés des réalités locales. En mobilisant les membres du conseil de développement, nous voulions tout faire pour donner du sens à l'agenda 21 ». Professionnels, syndicats, associations et institutions... 110 personnes de tous horizons ont été réunies en quatre groupes thématiques. Leur rôle : analyser un premier état des lieux réalisé par la collectivité et faisant état de divers enjeux pour le territoire. Des enjeux qu'il a ensuite fallu redéfinir et hiérarchiser dans l'optique de définir une stratégie de développement durable. Conscient de la difficulté de l'exercice, l'agglomération n'a pas oublié de mettre en place avec l'aide d'un bureau d'étude une formation « afin de procéder à une remise à niveau », explique Juliette Roland.

Eclairage transversal. Un an après le lancement de cette coproduction, quarante et un enjeux ont été retenus par l'instance de concertation. Après différents allers retours auprès des services de l'agglomération destinées à valider les orientations générales, le conseil de développement s'est vu confié une seconde mission tout aussi délicate : proposer des actions afin de constituer le futur agenda 21. Recherche des partenaires, des opérateurs, des financements... Malgré la complexité de la demande, 120 projets ont été présentés aux élus, traitant tout autant des domaines de la mixité sociale que de l'environnement ou du commerce équitable. Et si les membres du conseil de développement savent aujourd'hui que la balle est dans le camp des politiques, « ils savent que leur apport et leur éclairage transversal sera largement sollicité lors de la mise en œuvre de l'agenda 21 », assure Juliette Roland, Rendez-vous fin 2005.



GRAND PROJET DE VILLE D'EVRY, QUARTIER DES PYRAMIDES, GIP CENTRE ESSONNE Du haut des Pyramides, cinq ans de développement social urbain vous contemplent

Quoi de mieux que les « Pyramides » pour poser la première pierre du développement durable ? Aujourd'hui dans les mains de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), le dossier concernant la mise en œuvre du grand projet de ville sur ce quartier de 10 000 habitants a sonné une nouvelle ère pour la ville d'Evry : celle où projet urbain rimerait enfin avec projet social et bien-être des habitants. Dans ce quartier où le logement social occupe une place prépondérante, où les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale sont monnaie courante et où le fossé entre habitants et institutions continue chaque jour de se manifester, la volonté affichée par la direction de la politique de la ville d'Evry et les

acteurs du groupement d'intérêt public Centre Essonne est ambitieuse à bien des égards. « Nous souhaitons utiliser les grands dispositifs contractuels pour impulser de nouvelles formes de droit commun et faire émerger les enjeux de renouvellement urbain comme une politique de développement local à part entière », explique Nicolas Buchoud, directeur de projet au GIP et responsable du GPV. Une volonté qui s'appuie sur un budget de 72 millions d'euros d'ici à 2008, consacrés aux thématiques d'habitat (réhabilitation, démolition, construction, etc.), d'aménagement et de conduite de projet.

Atelier de développement urbain. Lancée en 2001, la démarche s'est appuyée sur la nécessaire complémentarité de deux institutions externes particulièrement actives. Un Conseil de quartier, mis en place en 2001 dans le cadre du développement de la démocratie participative à Evry, et dont le dialogue régulier avec la ville et le GIP a permis d'éviter nombre de blocages politiques, organisationnels ou financiers. « Sans la mobilisation des habitants et les nombreuses réunions de travail destinées à travailler ensemble sur le projet, nous n'aurions jamais eu les ressources nécessaires pour défendre les partis pris d'aménagement devant certains élus ou services incrédules », explique Nicolas Buchoud. Autre instance capitale de travail, cette fois mise en place par le GIP, un atelier de travail urbain, qui a rassemblé pendant un an une vingtaine d'acteurs : représentants de la ville et de la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, du département, de la région, des bailleurs sociaux. Un travail transversal qui a d'abord consisté à reprendre les éléments d'accords et de désaccords liés aux orientations choisies en termes d'habitat et d'aménagement, avant de s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour « définir une stratégie de projet réaliste ».

Dépasser l'échelle du quartier. Fondée sur la nécessité de retisser des liens entre habitants et institutions, cette première expérimentation a fait boule de neige en s'étendant depuis peu à deux autres quartiers voisins, au cœur de l'agglomération. Dans un futur proche, cinq quartiers de l'agglomération pourraient par ailleurs être concernés : 10 000 habitants hier, aujourd'hui 25 000, et demain 40 000... Un constat qui conforte Nicolas Buchoud, plus que jamais déterminé à mettre en place de nouvelles politiques urbaines favorisant la qualité environnementale, la mixité sociale et un meilleur ancrage de la population dans la vie locale. « Depuis le début, notre logique réside dans la volonté de dépasser l'échelle du quartier pour entrer dans une approche de gestion globale du territoire ». Et même si la notion de développement durable est encore loin de faire l'unanimité chez l'ensemble des services municipaux comme chez les membres du GIP, une chose est sûre : la mobilisation du plus grand nombre aux Pyramides aura eu raison des blocages et incompréhensions politiques présents tout au long de la démarche. Un acquis et un enseignement précieux pour l'avenir.

Comment identifier les acteurs à mobiliser?

Il s'agit d'identifier les familles d'acteurs du développement durable (élaborer une typologie), puis, d'une part repérer les acteurs sur le territoire qui seront concernés par le projet, d'identifier leurs projets en cours ou projetés et ce qu'ils peuvent apporter à la coproduction, d'autre part. Les acteurs interviennent à des moments et étapes clés du projet –diagnostic, définition d'enjeux, élaboration de la stratégie, définition du programme d'actions, mise en œuvre et évaluation–, la décision relève des élus.

Cette grille élaborée par le groupe de travail représente un outil de repère pour identifier les familles d'acteurs du développement durable (élaborer une typologie), puis de rendre compte de la participation continue des acteurs tout au long de la conduite d'un projet et de progresser dans la mise en œuvre effective d'une gouvernance locale.

La participation continue des acteurs

Les étapes	Les acteurs	Rôles et responsabilités	Comment? Quels outils?
Diagnostic – définition d'enjeux			
1			
Élaboration de la stratégie - décision			
1			
Définition du programme d'actions			
1			
Mise en œuvre			
1			
Évaluation			

Quelles sont les difficultés majeures pour favoriser la coproduction sur un territoire ?

■ Le facteur temps

L'un des défis réside dans la nécessité de trouver un équilibre sur la durée entre :

- les temps et les priorités des acteurs habitants, politiques, chefs d'entreprises, commerçants, associations.
- le temps nécessaire pour la maturité et l'appropriation des projets et pour une prise de conscience collective, une mobilisation et une participation locale.

Il s'agit d'identifier les disponibilités et les temps des acteurs et de laisser le temps nécessaire à la construction d'une confiance entre ces acteurs.

Il est nécessaire de rechercher des rapprochements entre les rythmes des habitants, des projets, de concilier le temps du projet de territoire et celui des procédures mises en œuvre pouvant se chevaucher à des rythmes différents.

Il faut être en capacité de gérer et de concrétiser des projets à court terme tout en maintenant la cohérence d'ensemble (orientations stratégiques, axes de développement) du projet à plus long terme.



- Expliquer les temps (quand, pourquoi, comment les choses doivent se faire et à quels moments en fonction des subventions à mobiliser, des procédures, des programmes, de la contractualisation),
- Elaborer des plannings prévisionnels (tableau de bord comptabilité du temps) et les respecter, puis arbitrer les temps,
- S'organiser pour caler des réunions, se donner des points d'aboutissement,
- Savoir prendre le temps : « le temps qui semble être perdu se révèle souvent être du temps gagné en revanche perdre trop de temps épuise les partenaires ! »

La construction d'une confiance et la mise en place d'une mobilisation active soutenue des acteurs locaux constituent un défi permanent.

Une mobilisation en deçà des attentes

Ni un échec, ni un succès : difficile de qualifier l'expérience de réhabilitation du quartier de La noue à Montreuil. Malgré un effort important en termes de transversalité, la mobilisation pour l'environnement reste un sujet plus que jamais d'actualité.

« Même si on n'a pas réussi à aller jusqu'au bout, ce projet nous aura permis d'inscrire quelques ingrédients environnementaux dans la politique de la ville ». Directeur du service environnement à Montreuil, Pierre Morisse ne cache pas sa déception sur une démarche qui aurait pu donner naissance au premier quartier durable de la ville. Il en a pourtant fallu de peu pour que le « miracle » se produise. Tout a commencé en 2000 lorsque la commune, soutenue par la Diren Ile-de-France et la Div¹, décide de réaliser un pré-diagnostic territorial sur le quartier de La noue, appelé à être réhabilité dans le cadre du projet urbain. Loin de se livrer aux seules expertises des bureaux d'études, la ville imagine alors un autre mode de fonctionnement fondé sur la recherche de la transversalité.

Acteurs divers. Déterminée à aboutir à des propositions concrètes, elle met en place dès 2000 L'Atelier d'économie environnementale, instance regroupant des élus et des techniciens de tous services qui permettra d'analyser l'impact des mesures préconisées. Analyse des sols, des sous sols, ambiance climatique sonore, eau, isolation, logements, déplacements, mobilité, espace public, espace vert... « Plutôt que d'approcher les problèmes de façon sectorielle, nous avons constitué des champs regroupant toute une série d'acteurs », explique Pierre Morisse. Des acteurs divers qui ne se limitent pas aux simples membres de l'atelier puisque à Montreuil, la politique se pratique grâce à la présence d'administrations municipales déconcentrées dans les 14 quartiers de la ville. Une instance qui, par ailleurs, travaille de près avec les comités de quartiers où élus, relais sociaux et habitants sont mêlés.

Préconisations et micro-projets. Fondée sur une démarche d'observation, la première phase de diagnostic a donné lieu à une dizaine de réunions relativement sereines entre les membres de l'atelier, de l'administration déconcentrée et du conseil de quartier. Difficile d'en dire autant pour l'étape des préconisations, appelant chacun à afficher ses positions et ambitions. « Nous avions tout fondé sur la bonne intégration de cet atelier dans le cadre du découpage de la ville en quartier. Mais les élus de ce territoire ont pris peur, de même que la majorité des bailleurs sociaux, jugeant nos projets trop abstraits, trop chers, trop contraignants... ». Les préconisations auraient dû laisser place à une étude technique destinée à définir une pratique écologique globale et évaluer les mesures à engager. Mais face à l'ampleur de la tâche et à quelques réticences politiques, les membres de l'Atelier ont finalement réorienté leur action en isolant quatre ou cinq micro-projets « réalisables, démonstratifs et consensuels ». Parmi eux : la mise en place, dans cinquante appartements témoins, d'une opération fondée sur les économies d'énergies « Grâce à la mobilisation d'un bailleur volontaire et des fonds européens, nous sommes arrivés à une baisse de 20 % », témoigne le directeur. Installation d'une noue², mise en œuvre de techniques de rejet d'eau propre... La concrétisation, l'année passée,

1. Diren : direction régionale de l'environnement ; Div : délégation interministérielle à la ville.

2. une noue représente un terre grasse et humide (marécage) cultivée en pâturage, en prairie ; terrain périodiquement inondé

de ces quelques actions ont sonné la dissolution de l'Atelier d'économie environnementale. Mais si le projet de quartier durable est aujourd'hui en sursis, reste le travail accompli. « Un travail précieux pour la révision en cours du plan local d'urbanisme et du projet d'aménagement et de développement durable », conclut Pierre Morisse sur une note d'optimisme.

charte de la concertation, Ministère en charge de l'environnement, 1996

Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue nécessaire. Le besoin de concertation est un phénomène de société. La concertation constitue un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements. Ce changement de comportement découle également d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage.

La concertation, proposée par la présente charte, doit permettre d'améliorer significativement la participation du public à la conception des projets, y compris lorsque celle-ci est déjà prescrite par des dispositions législatives et réglementaires. Ainsi, avant même la mise en œuvre des obligations réglementaires, le champ demeure libre pour initier une concertation qui procède d'une volonté délibérée des divers partenaires. La présente charte vise à exposer des règles simples pour réussir la concertation.

Les principes et recommandations énoncés ci-après ne sauraient se substituer au respect des procédures existantes et, notamment, à l'enquête publique régie par la loi du 12 juillet 1983, mais visent à en faciliter la mise en œuvre.

La charte de la concertation a pour objectif :

- de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat ;
- d'améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ;
- de fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement.

LES SIGNATAIRES DE LA PRESENTE CHARTE S'ENGAGENT A EN RESPECTER LES PRINCIPES DANS UN ESPRIT D'OUVERTURE ET D'ECOUTE

Article 1: LA CONCERTATION COMMENCE A L'AMONT DU PROJET

La démarche de concertation doit commencer lorsqu'un projet est envisagé, sans qu'une décision formalisée soit nécessaire. Si un projet s'inscrit dans une logique d'ensemble, définie dans un schéma, un plan ou un programme, ce document doit également faire l'objet d'une concertation.

Toutefois, cette dernière ne saurait limiter la concertation menée autour d'un projet ultérieur à un simple examen de ses modalités d'exécution.

Article 2: LA CONCERTATION EST AUSSI LARGE QUE POSSIBLE

La concertation doit associer tous ceux qui veulent y participer, notamment élus, associations et particuliers...

Elle ne se limite pas à la population riveraine du projet, mais s'étend à l'ensemble des popu<mark>latio</mark>ns concernées par ses impacts. Elle doit être menée de façon à susciter la participation la plus active possible.

Article 3: LA CONCERTATION EST MISE EN ŒUVRE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

La mise en œuvre de la concertation procède d'une volonté politique. Il incombe donc aux pouvoirs publics (élus, administrations) de veiller à sa mise en œuvre. Lorsque le maître d'ouvrage n'est pas une autorité publique, il lui faut alors tenir l'autorité compétente informée de son projet et définir avec celle-ci les modalités de la concertation.

Article 4: LA CONCERTATION EXIGE LA TRANSPARENCE

Toutes les informations doivent être données aux partenaires de la concertation. Elles portent sur l'opportunité du projet, les options envisagées, les choix techniques et les sites susceptibles d'être concernés. Il convient d'indiquer, dès le début de la concertation, les étapes du processus décisionnel afin que le public sache à quel moment et par qui les décisions sont prises. L'information est complète, accessible aux non spécialistes, permanente et contradictoire. Des possibilités d'expression sont mises à disposition des intéressés et, notamment, des associations. Il faut également que les documents qui ne font pas l'objet d'une large diffusion soient mis à disposition pour permettre une consultation et une utilisation efficace par les intéressés.

Article 5: LA CONCERTATION FAVORISE LA PARTICIPATION

La concertation a, notamment, pour objet :

- de favoriser le débat ;
- d'échanger les arguments et de rapprocher les points de vue ;
- de favoriser la cohésion sociale ;
- d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions.

Le maître d'ouvrage énonce, tout d'abord, les alternatives et les variantes qu'il a lui-même étudiées et les raisons pour lesquelles il a rejeté certaines d'entre elles. Le maître d'ouvrage réserve un accueil favorable aux demandes d'études complémentaires, dès lors qu'elles posent des questions pertinentes et s'engage, le cas échéant, à procéder à l'étude des solutions alternatives et des variantes.

Article 6: LA CONCERTATION S'ORGANISE AUTOUR DE TEMPS FORTS

La concertation est un processus qui se poursuit jusqu'à la réalisation effective du projet et même au delà si nécessaire. Il est souhaitable que les partenaires de la concertation se mettent d'accord sur un cheminement, marqué par des étapes ou des temps forts, chacun donnant lieu à un rapport intermédiaire.

charte de la concertation, Ministère en charge de l'environnement, 1996

1^{re} phase : examen de l'opportunité du projet

- contexte global, enjeux socio-économiques ;
- options envisagées, choix technologiques, techniques, économiques ;
- conséquences prévisibles de l'opération sur l'environnement, sur l'économie et sur le mode de vie ;
- bilan coût-avantage.

2º phase : définition du projet

- examen des variantes ;
- demandes d'études complémentaires ;
- recherche d'éventuelles mesures compensatoires et de garanties de fonctionnement.

3º phase : réalisation du projet

- mise au point du projet ;
- suivi de la réalisation ;
- suivi des engagements du maître d'ouvrage.

Article 7: LA CONCERTATION NECESSITE SOUVENT LA PRESENCE D'UN GARANT

Lorsque la présence d'un garant de la concertation se révèle opportune, sa désignation procède d'un consensus aussi large que possible. Le garant de la concertation est impartial et ne prend pas parti sur le fond du dossier. Il est désigné parmi des personnalités possédant des qualités intrinsèques : sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute. Il suit toutes les phases de la concertation et veille à la rédaction des rapports intermédiaires. Il rédige sa propre évaluation sur la manière dont la concertation a été menée.

Article 8: LA CONCERTATION EST FINANCEE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Ce coût comprend l'éventuelle indemnisation du garant. Il inclut également les frais engendrés par la mise à disposition des études, l'organisation de réunions publiques, l'information, le financement d'éventuelles contre-expertises ou d'études de variantes.

Article 9: LA CONCERTATION FAIT L'OBJET DE BILANS

Le rapport intermédiaire établi par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase de définition du projet et, le cas échéant, l'évaluation de la concertation établie par le garant constituent le bilan de la concertation. Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique, lorsqu'une telle enquête est prescrite. A l'issue de la phase de réalisation du projet, le maître d'ouvrage établit un bilan définitif, qui fait l'objet d'une large diffusion.

Les habitants, une autorité compétente dans le débat et l'action citoyenne pour co-produire la ville du XXI^e siècle

Place Publique - Festival International de la Ville - Créteil, septembre 2000

Source : dossier documentaire « Habiter une ville durable ». Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, janvier 2001

Les habitants, rassemblés en Place Publique avec des élus et des professionnels, affirment leur rôle et leur compétence dans le débat démocratique et la gestion de la Ville : ils en sont les partenaires naturels, souvent oubliés.

Ils confirment en matière de démocratie locale un certain nombre d'idées, mais pointent aussi aujourd'hui de nouvelles exigences.

Des conditions indispensables à l'engagement citoyen et l'action collective :

- Etablir la confiance, mettre fin au climat de suspicion réciproque qui caractérise aujourd'hui le comportement des partenaires est une priorité.
- Reconnaître et accepter les différences de rôles, de cultures, de territoires et d'âges... est une nécessité pour que chacun « prenne place » dans la ville.
- Mais dans le même temps, les habitants sont à nouveau persuadés de devoir s'organiser et afficher des identités collectives et indépendantes vis-à-vis des partenaires politiques et techniques.
- On ne peut avoir prise sur l'action publique que si l'on est informé.
- Chacun sait la nécessité de clarifier les enjeux. Ceux-ci, mais aussi les limites de l'engagement, doivent donc être fixés d'un commun accord et respectés. L'entrée dans le débat engage personnellement, les habitants ne veulent pas perdre leur autonomie.
- Sans méconnaître l'intérêt des offres de participation faites par les institutions, les habitants exigent aussi que leurs propres initiatives rentrent dans le débat et reçoivent l'accueil et l'appui des autres partenaires...
- Ils revendiquent notamment désormais un droit à l'appui direct des compétences des techniciens : information, assistance technique...
- Leur droit à l'initiative ne doit pas cependant servir à pallier les carences de la puissance publique.

La participation ne se décrète pas, elle nécessite de forger ses outils.

- Depuis longtemps on sait la nécessité de l'apprentissage du dialogue entre les différents partenaires, de l'écoute qui nécessite parfois une traduction. Les habitants revendiquent la création d'espaces de débat, d'instances de concertation, de lieux de rencontre et d'échange, installés dans la durée. Ils demandent que ces espaces soient dotés de moyens qui permettent l'expression et l'enregistrement de tous les points de vue de la délibération. Ils demandent des interprètes pour favoriser le débat entre étrangers.
- Ce sont les partenaires qui doivent pouvoir définir les lieux et les règles du débat. Ils doivent pouvoir organiser une évaluation publique permanente sur son fonctionnement et son efficacité.
- Pour tous, habitants, élus, professionnels, il est nécessaire d'abord de reconstruire la confiance en soi « capacitaçao » pour aborder le débat.
- Pour tous aussi, il est nécessaire de disposer de moyens de formation sur tout ce qui fait la vie en ville, sur tout ce qui est nécessaire pour l'action de chacun.
- Les habitants confirment la valeur des réseaux, des visites, des rencontres au-delà de toutes les frontières.

Au-delà des expérimentations qui ont fait leurs preuves, restent des attentes d'évolution.

- Alors que les institutions semblent privilégier le débat et l'action de proximité, les habitants quant à eux réagissent en affirmant leur crainte de se voir enfermer sur « le quartier ». Ils connaissent aussi la nécessité d'envisager les questions concrètes du quotidien dans un cadre beaucoup plus large, de l'emploi au logement, du transport à la santé, de l'éducation à la justice...
- Les expériences de participation butent systématiquement sur l'organisation pyramidale et sectorisée de l'administration et sur le manque d'implication de certains partenaires.
- Si la participation est désormais comprise comme lieu de la co-production des projets, les habitants revendiquent maintenant la continuité de leur implication jusque dans la gestion. C'est l'enjeu de la démocratie de délégation de se renouveler en trouvant les cheminements d'une construction participative de l'action publique pendant la durée même de la délégation.

Les habitants, une autorité compétente dans le débat et l'action citoyenne pour co-produire la ville du XXI^e siècle

De même la loi doit se nourrir de ces exigences nouvelles.

Tous les habitants aspirent au développement de leur ville, et au-delà de leur pays, donc du monde. Ils y ont un intérêt direct et souhaitent un développement durable et équitable qui profite à tous. Ceci implique notamment :

- que les populations qui constituent l'élément le plus stable, « autorité compétente » parmi les pouvoirs, soient effectivement associées à la gestion de la cité et à son évaluation en permanence que les ressources et richesses naturelles soient utilisées de manière éclairée et au profit de la collectivité, que l'environnement soit préservé
- que les politiques soient responsables, veillent à ne pas faire passer les divergences politiciennes avant la continuité de l'action

Entrer dans le débat et l'échange nécessite l'emploi de mots, souvent interprétés différemment, voire confisqués par le discours dominant. Redéfinir le sens de « citoyenneté », « ville », « habitant », « communauté », « richesse »... est désormais un enjeu pour la crédibilité du dialogue, d'autant plus fort à l'heure de la construction d'une citoyenneté européenne.



Les cahiers du développement durable en Ile-de-France

La conduite d'un projet de développement durable



Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire?

La coproduction c'est l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pensées et réalisées en impliquant le plus grand nombre d'acteurs aux différentes étapes d'un projet.

Pourquoi favoriser la participation des acteurs dans toutes les étapes du projet ? Comment mettre les acteurs en capacité de coproduire ? Comment créer les bonnes conditions de la coproduction ? Comment identifier les acteurs à mobiliser? Quelles sont les difficultés majeures? Autant de guestions auxquelles des collectivités ont tenté de répondre dans leurs pratiques et à l'occasion d'une session de travail organisée par les partenaires du réseau TEDDIF.

Ce cahier rassemble des enseignements, des outils méthodologiques, des expériences concrètes et des témoignages.

Ce document est téléchargeable www.teddif.org

Sommaire des cahiers du développement durable en Ile-de-France

Cahier nº1 Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?

Cahier n°2 Quelle mise en compétence des services de la collectivité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable d'un territoire?

Cahier nº3 Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires.

Cahier n°4 Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire?

Les partenaires

DIREN: Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, délégation régionale ADEME:

Ile-de-France

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies de la région ARENE:

Ile-de-France

ETD: Entreprises territoires et développement

Retrouvez les activités du réseau TEDDIF sur le site www.teddif.org